

L'imposture du « grand remplacement »

07 JANVIER 2022

Auteur

LA RÉDACTION DE LA GRANDE CONVERSATION Selon Eric Zemmour, un processus de "grand remplacement" serait nourri par une déferlante migratoire. La hausse continue des flux migratoires conduirait à diluer progressivement l'identité française dans un nouveau bain "civilisationnel" assimilé aux cultures musulmanes du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Au regard des faits démographiques sur lesquels elle prétend s'appuyer, cette théorie est une imposture.



Éric Zemmour plaide en effet que le processus est nourri par une déferlante migratoire. Il avance régulièrement le chiffre de 2 millions d'immigrés en plus sous le quinquennat qui s'achève, soit près d'un tiers des quelque 6,8 millions de personnes qui composent la population immigrée recensée en 2020 par l'INSEE.

Il faut rappeler qu'au terme des conventions statistiques en vigueur, est considérée comme immigrée une personne née étrangère à l'étranger, venue s'installer pour un an au moins sur le sol national, qu'elle ait ou non acquis la nationalité française. Ainsi, l'Insee recense 6,8 millions d'immigrés dans notre pays en 2020 dont moins de la moitié (3,2 millions) sont nés sur le continent africain. La même source indique que 2,5 millions sont aujourd'hui de nationalité française, et parfois depuis longtemps. Les immigrés étrangers ne sont donc que 4,2 millions, soit environ 6% de la population. Au rythme que suggère le chiffrage d'Éric Zemmour (+2 millions sur 5 ans), la population immigrée étrangère pourrait donc doubler en 10 ans.

En réalité, ce chiffre est le produit d'un calcul qui ne tient pas debout. Éric Zemmour le construit en additionnant les données brutes relatives aux titres de séjour délivrés pour motif d'immigration, les demandes d'asile déposées dans notre pays et les mineurs isolés non-accompagnés, puis il multiplie cette somme par 5 pour obtenir le solde en rythme quinquennal. Par exemple, pour l'année 2019, cela donne : [277 000 titres de séjour + 100 000 demandes d'asile + 40 000 mineurs isolés] x = 2 085 000 immigrés supplémentaires. Le candidat LR à la candidature et actuel soutien de Valérie Pécresse, Éric Ciotti, a repris le même raisonnement et la même conclusion lors des débats du congrès de sa famille politique.

Premier problème: toutes les demandes d'asile ne conduisent pas à la protection internationale ou subsidiaire. Par exemple, en 2019, selon le rapport d'activité de l'Ofpra pour cette année, seuls 36 275 demandeurs (25,8% du total hors mineurs accompagnés) se sont vu accorder l'asile dans notre pays. Mais surtout, ces 36 275 personnes sont déjà comptées parmi les titres de séjour (dans la catégorie des motifs humanitaires), c'est-à-dire parmi les 277 000 immigrés de 2019. Bref, Éric Zemmour en compte trop et en plus il les compte deux fois.

Bien sûr, les amis d'Éric Zemmour et d'Éric Ciotti considèrent que la distinction entre réfugiés (36 275 en 2019) et déboutés (un peu moins de 64 000 si l'on suit leurs décomptes) est inutile car la plupart des déboutés restent sur le territoire national en faisant appel de la décision de l'OFPRA, en tentant leur chance sous un autre motif ou en attendant une régularisation ultérieure.

Ils ne tiennent aucun compte des éloignements d'étrangers en situation irrégulière (environ 24 000 en 2019). En outre, dans chacun des cas de maintien qu'ils envisagent, ces personnes vont se retrouver à nouveau dans les statistiques prises en compte : les nouvelles demandes dans les demandes d'asile, les régularisés dans les titres de séjour... Restent bien sûr ceux qui demeureront en situation irrégulière sur le sol national mais il est par définition difficile d'en connaître le nombre exact.

Enfin, les 100 000 demandes d'asile comptabilisées par Éric Zemmour sont très loin de venir toutes d'Afrique : environ 34 000 viennent d'Asie et un peu moins de 33 500 du continent européen, soit les deux tiers. Les effectifs destinés à fournir les troupes du « grand remplacement » sont donc beaucoup plus minces que prévu.

Second problème : les mineurs isolés non-accompagnés. La vérité est qu'il est difficile d'en connaître précisément le nombre, que l'on parle du flux ou du stock. Une récente publication de la Cour des comptes relevait les nombreuses incertitudes pesant sur les décomptes de cette population. Les évaluations de minorité pratiquées par les services départementaux ne conduisent pas toutes - loin s'en faut - à une prise en charge ; certains mineurs nonaccompagnés peuvent présenter une demande dans plusieurs départements successifs et être comptés plusieurs fois ; certaines décisions de prise en charge peuvent être prises par la justice des mineurs, d'autres par les départements... Or, on ne dispose d'aucun recueil de données systématique au niveau national. Du coup, les chiffres qui circulent sont tous affectés d'un fort coefficient d'incertitude et ceux que retient Éric Zemmour sont évidemment à la fois les plus élevés et les plus spéculatifs. Par exemple, si l'on compte les mineurs nonaccompagnés accueillis dans les conseils départementaux au 31 décembre de chaque année, ils étaient un peu plus de 21 000 en 2017, de 28 400 en 2018 et de 31 000 en 2019. Ces chiffres sont très inférieurs à ceux d'Éric Zemmour. Postuler un flux annuel de 40 000 mineurs non-accompagnés est donc, compte tenu des informations disponibles, très contestable.

Troisième problème : Éric Zemmour raisonne comme si, dans le même temps, aucun immigré n'avait quitté le territoire, comme si les immigrés étaient tous appelés à rester de manière permanente sur le sol national, comme si la population immigrée ne connaissait aucun décès... Bref, comme s'il s'agissait d'une masse parfaitement immobile et immortelle. Les choses sont naturellement plus complexes. A titre d'exemple, en 2017, première année de la présente mandature, le nombre d'entrées s'élève à un peu moins de 250 000 immigrés. Dans le même temps, 215 000 personnes ont quitté le territoire, dont 62 000 immigrés – les 153 000 restants étant des expatriés français, donc des immigrés dans d'autres pays. Le solde des entrées et des sorties se situe donc sans doute autour de 190 000 immigrés cette année-là. Même en se contentant d'extrapoler à partir de cette année de référence, on arriverait à moins de 1 million d'immigrés sur l'ensemble du quinquennat, à savoir moins de la moitié des 2 millions initialement cités.

Cette méthode d'extrapolation à partir d'une année de référence est cependant très fragile, car les flux d'entrées et de sorties ne sont pas nécessairement réguliers. Ils ont par exemple augmenté de 4,7% en 2018, puis de 7% en 2019. Mais ils ont aussi décru de 21% en 2020 ! Et pour cause : la crise sanitaire a entrainé des mesures de restrictions massives sur les déplacements internationaux. C'est pourquoi l'immigration économique a reculé cette année-là de 32%, l'immigration pour motif familial de 17%, l'immigration d'étudiants de 20%, les demandes d'asile de 38%, gommant très largement les augmentations des trois années précédentes...

On peut bien sûr choisir d'écarter cette année des calculs au motif qu'elle est particulièrement atypique. Il reste que, pour valider la théorie du « grand remplacement », il faudrait au moins qu'en longue période, la dynamique du solde migratoire (c'est-à-dire la différence entre les arrivées de personnes étrangères en France et les départs) l'emporte sur celle du solde naturel (c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur le territoire français). Ce n'est pas ce que l'on observe. Sur la décennie écoulée (2010-2019), la population française a augmenté en moyenne de 3,7 personnes pour 1000 habitants, dont 3,3 en raison du solde naturel et seulement 0,4 en raison du solde migratoire. La contribution des flux migratoires à la dynamique démographique du pays ces dix dernières années est donc minime (environ 11%). A ce rythme-là, le « grand remplacement » risque de se faire attendre très longtemps.

Les partisans de cette théorie font en outre l'hypothèse que les frontières du pays étant de véritables passoires, de nombreux étrangers y pénètrent sous d'autres motifs que l'immigration. Il faudrait donc se concentrer sur l'ensemble des visas délivrés. Lorsqu'on raisonne de cette manière, l'invasion en provenance du continent africain ne saute toujours pas aux yeux. Ce qui ressort de la comptabilité des visas délivrés par les autorités françaises en 2019, c'est que, sur les 3,5 millions de visas délivrés pour 4,3 millions de demandes reçues, les trois premiers pays de provenance étaient la Chine, la Russie et le Maroc. Les trois pays du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) totalisaient 766 307 visas, soit à peine plus que la Chine seule (757 500). Faut-il craindre aussi un « grand remplacement » venu d'Asie ?

Evidemment, le tourisme prend une part considérable à ces chiffres : sur les 3,5 millions de visas délivrés en 2019, 2,5 millions étaient des visas touristiques. Mais, parmi les nouveaux immigrés de 2019, 3 sur 5 venaient d'un autre continent que le continent africain (32% d'Europe, 16% d'Asie et 11% d'Amérique Océanie).

Les motifs d'immigration cachent, eux aussi, des situations peu cohérentes avec la théorie du « grand remplacement ». Ainsi, sur les 90 500 immigrés pour motif familial en 2019, 48 747 concernaient des familles de Français. Éric Zemmour entend-il interdire aux nationaux de vivre auprès des leurs ? Et comment peut-on affirmer dans ces conditions que les valeurs culturelles des personnes immigrées finiraient par l'emporter sur « l'identité française » et non l'inverse ?

De même, sur les 39 131 immigrés pour motif économique en 2019, 25% étaient des scientifiques (5 134) et des travailleurs saisonniers ou temporaires (4 559). Éric Zemmour entend-il barrer la route aux échanges scientifiques et empêcher des travailleurs marocains de venir cueillir les gariguettes dans le sud de notre pays, activité pour laquelle il a récemment consenti une exception à sa doctrine ? Quoi qu'il en soit, ces profils cadrent mal avec la théorie du « grand remplacement ».

Enfin, dans une approche plus comparative, l'exemple des pays partenaires atteste du caractère relatif et maîtrisé du volume d'immigration enregistré dans notre pays. La France était ainsi placée, en 2019, au 18e rang des pays de l'OCDE et au 13e rang des pays l'Union européenne en ce qui concerne le taux d'immigration (nombre d'entrants rapportés à la population). On y comptait alors 6 entrées (pour au moins un an) pour mille habitants contre 11 en Allemagne, 16 en Espagne, 13 en Belgique, 10 au Royaume-Uni... A croire que les immigrés préfèrent aller remplacer les autres populations européennes que la nôtre...

Mieux, parmi les immigrés actuellement présents en France, 11% sont arrivés au cours des 5 dernières années (89% sont donc d'installation plus ancienne) contre 22% en moyenne dans les pays de l'OCDE, 27% pour l'Espagne, 19% en Italie... Des pays où les thèses de Renaud Camus n'ont peut-être pas encore été popularisées, à supposer même qu'elles y aient été traduites.

Cette moindre dynamique migratoire par rapport à ces voisins s'explique par différents facteurs, à commencer par la situation géographique, mais aussi par les restrictions à l'installation que nous avons progressivement imposées. Par exemple, la procédure de regroupement familial qu'Éric Zemmour et ses amis décrivent comme une sorte de droit d'entrée automatique pour les époux et leurs enfants et qu'ils veulent refermer en dénonçant les conventions internationales qui garantissent le droit à vivre en famille, a été assortie de nombreuses conditions réglementaires. Peu le savent, mais les immigrés désireux de permettre à leur famille de les rejoindre en France doivent justifier d'une résidence continue d'au moins 18 mois sur le sol national, de revenus suffisants pour subvenir aux besoins de leur famille (au minimum 1 258 euros sur 12 mois pour une famille de 2 ou 3 personnes, hors prestations sociales) et d'un logement assez spacieux pour l'accueillir.

En somme, dans la théorie du « grand remplacement », rien ne résiste à l'épreuve des faits : il n'y a pas de déferlante migratoire, il n'y a pas de changement de civilisation, il n'y a pas d'« invasion africaine ».